



MÉTROPOLE DE LYON

Direction des affaires juridiques et de l'administration générale

DAJAG_A20260424_06



ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION AUX MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX RESPONSABLES DE SERVICE POUR PORTER PLAINTE AU NOM DE LA VILLE

LE MAIRE DE VAULX-EN-VELIN

Vu l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux ;

Vu le Procès-Verbal du 28 mars 2026 relatif à l'installation de Monsieur Abdelkader LAHMAR en qualité de Maire ;

Considérant qu'il y a lieu pour une bonne administration de déléguer la possibilité pour les membres de la direction générale et les responsables de service de déposer plainte au nom de la ville auprès des autorités de police et de gendarmerie compétentes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée aux personnels figurant en annexe pour déposer plainte au nom de la ville auprès des autorités de police et de gendarmerie compétentes.

Article 3 : Cette délégation subsistera tant qu'elle n'aura pas été rapportée par un nouvel arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Monsieur le Maire de Vaulx-en-Velin.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation en sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 24 avril 2026

Le Maire

Abdelkader LAHMAR



MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE

Clarence PARADAS, Directrice générale des services

Vincent ALLIX, Directeur général adjoint

Laurent ARGENTIERI, Directeur général adjoint

Frédérique BONETTI, Directrice générale adjointe

Florent RUZ, Directeur général adjoint

**ANNEXE : LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICES COMMUNAUX HABILITES A PORTER PLAINTE AU
NOM DE LA VILLE**

Yann WIECZOREK
Fabrice BENALET
Olivier BAILLY
Michel DA SILVA
Sébastien DELOSTE
Yolande GIBERT
Antoine GINTZ
Jahid SADOUDI
Coralie ROCHE
Aude De KERAUTEM
Patricia DIAZ
Annick GENEVOIS
Franck DELAMARE
Cécile CARME
Olivier MORIN
Saïda CHERMATI
Adélaïde RIBOT
Micaëla MAZZOLI
Elora CHENE
Myriem FAHMY
Stéphanie SADDIER
Nadège BONNANFANT
Anissa FELLAGUE
Laurence CROS-SEGAUD
Elisabeth BOUCHARLAT
Stéphane DUBUIS
Florent RUZ
Michel BREUL
Philippe CLAVEL
Kamel HAMIDAT
François FIARD
Julien DUCAROY
David DELHOMME
Valérie BRUJAS
Christophe GRANDJEAN
Rodolphe HERNANDEZ
Alexandre MASSIPE
Sophie BERTOMME
Audrey LEVERT
Pierre-Yves GENET
Charlaine BEVERINA
Laurence MERCIER
Jennifer MOUGEL
Christian HODGE
Grégoire ROUSSEL
Mathilde ATANGANA
Denise GUIRIABOYE
Julie LAURE
Edwige MACHEN
Johan CIROUSSEL